

Arrestation d'Anneessens, doyen des métiers.

**ANALYSE.** — *Des soldats, en costumes autrichiens, arrêtent François Anneessens, doyen des métiers.* — Comparez la gravure à celles des leçons précédentes (11-12-13) et remarquez le changement dans le costume : ce genre est celui du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'habit est de couleur voyante, rouge ou bleu de préférence, on porte la perruque et le jabot. Les soldats portent des guêtres blanches, un chapeau-lampion galonné d'argent, un ceinturon; le chef porte une écharpe rouge.

**Les Pays-Bas Autrichiens.** — A partir de 1713, nos provinces formèrent les Pays-Bas autrichiens et reçurent des gouverneurs, comme sous le régime espagnol. Le pays souffrait des entraves apportées à son commerce et supportait d'onéreux impôts nécessités par l'entretien des garnisons hollandaises dans les places barrières.

Les souverains Charles VI, Marie-Thérèse, Joseph II favorisèrent la prospérité; mais les réformes de Joseph II provoquèrent le soulèvement du pays : ce fut la révolution brabançonne.

\* **Le marquis de Prié.** — Aux yeux de l'Autriche, plus encore que sous le régime espagnol, la Belgique était une terre riche, une colonie à exploiter; mais il fallait l'exploiter *scientifiquement*, d'une manière *éclairée* comme on disait alors.

Le marquis de Prié, simple ministre plénipotentiaire, fut choisi pour instaurer en Belgique un nouveau régime : le prince Eugène de Savoie, gouverneur officiel de la Belgique, fut retenu à Vienne par l'empereur Charles VI. Le ministre était un homme ambitieux et hautain; il ne comprit guère le caractère du peuple belge dont il devait d'ailleurs combattre les libertés. Parlant des Belges, le marquis de Prié écrivait : *Peuple bizarre et remuant, porté naturellement à la nouveauté et au mouvement.*



Marquis de Prié, remplaçant du prince Eugène de Savoie dans le gouvernement de la Belgique.

\* **Les « Nations ».** — Déjà sous les archiducs Albert et Isabelle, des gens de métiers, des ouvriers et des artisans, réclamèrent la restitution des *anciens privilèges* de l'époque communale. Ils se désignèrent sous le nom de *nations*, ils eurent leurs chefs ou *doyens*, ils furent les défenseurs des libertés contre la politique de centralisation. Sous le marquis de Prié, l'opposition des *nations*, combattue par le ministre, fit naître des troubles graves en plusieurs villes : Bruxelles, Anvers et Malines.

**Les troubles à Bruxelles.** — Le marquis de Prié porta atteinte aux libertés des villes; il restreignit les droits des métiers et de leurs doyens; il exigea en outre le paiement des impôts arriérés. Toutes ces mesures le firent détester. Les métiers de Bruxelles se révoltèrent. Impitoyable, le marquis de Prié fit arrêter et condamner le syndic des métiers, François Anneessens, défenseur des libertés populaires.

\* **François Anneessens.** — En apprenant l'arrogance des bourgeois de Bruxelles, l'empereur, indigné, ordonna de poursuivre les émeutiers en y employant *le fer et le feu avec persévérance*. Sur l'ordre du marquis de Prié, le Conseil de Brabant arrêta les doyens des nations. Le plus compromis était François Anneessens. Pourtant, personne ne fut moins révolutionnaire et moins violent que cet honnête fabricant de chaises, excellent père de famille, bourgeois honorable et respecté, doyen de sa *nation*. La conviction seule qu'il défendait les droits les plus sacrés de ses concitoyens lui fit prendre la direction de leur résistance.



Grétry,

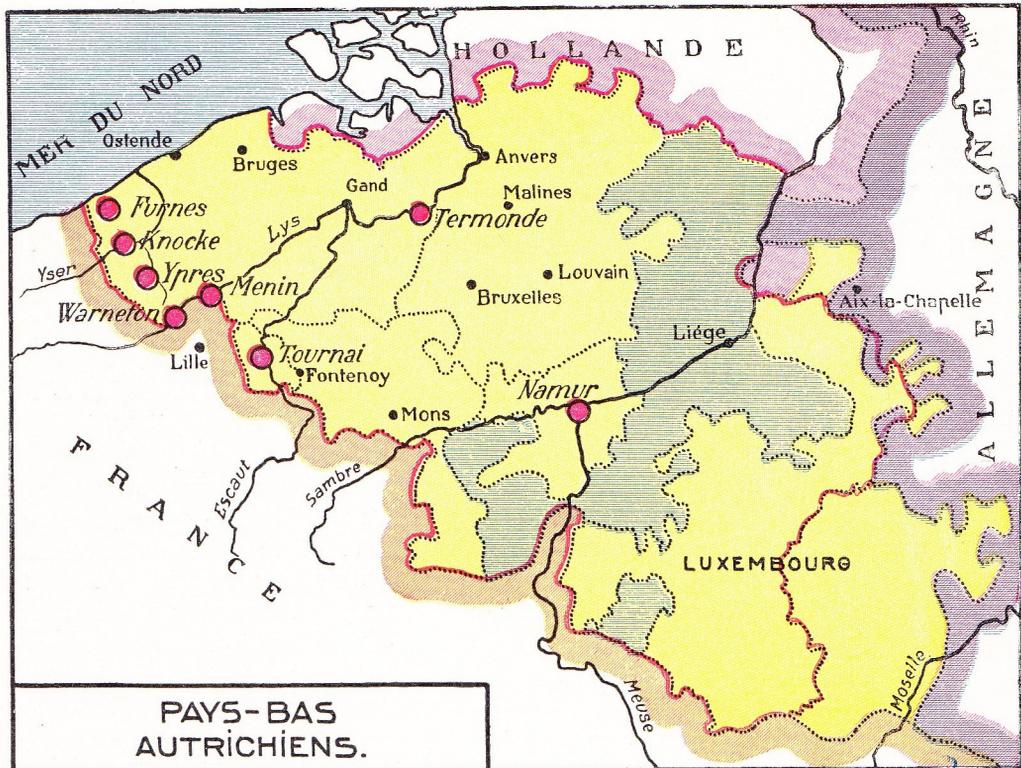
célèbre musicien, né à Liège en 1741, une des gloires de l'opéra comique français. Il avait légué son cœur à sa ville natale. Une statue en bronze, élevée sur la place du Théâtre, à Liège, rappelle le souvenir du grand artiste belge.

Le grand âge d'Anneessens n'avait point aboli son courage. L'accusé défendit à sa famille et à ses amis de solliciter sa grâce : *Si je dois perdre la vie, disait-il, je m'y résignerai pour l'amour de Dieu et le bonheur du pays, mais je jure qu'on me fera mourir innocent.*

A ses juges, il donna rendez-vous au tribunal du Juge par excellence : *Vous avez le droit de me condamner, mais vous viendrez un jour avec moi devant le tribunal céleste. Nous paraîtrons devant le Juge des juges et nous verrons alors si vous m'avez bien condamné.* Accompagné d'un prêtre qui l'exhortait à pardonner à ceux qui le condamnaient, Anneessens monta sur la charrette qui le menait à la Grand'Place : il fut décapité (1719).

Jusqu'au soir, le corps d'Anneessens resta étendu dans son sang. L'on vint recueillir pieusement ce sang. C'était, disait-on, celui d'un martyr. La nuit venue, des religieux, précédés par la foule portant des torches, portèrent le cadavre dans une église. Le lendemain, plusieurs églises célébrèrent des funérailles solennelles pour le dernier de « la sanglante série des bourgeois morts victimes de leur attachement aux libertés municipales ».

D'après NÈVE et PIRENNE



*Le traité d'Utrecht fit passer la Belgique sous l'autorité de l'Autriche; mais les Provinces-Unies obtinrent le droit d'occuper certaines places, en guise de barrière contre la France. Ces places étaient Namur, Tournai, Menin, Warneton, Ypres, le fort de Knocke au confluent de l'Yser et de l'Yperlée, Furnes et Termonde.*

**La Compagnie d'Ostende.** — Pour relever le commerce, des marchands créèrent la Compagnie des Indes dont le siège fut fixé à Ostende; Charles VI encouragea cette heureuse initiative, mais alarmées de la concurrence belge, les Provinces-Unies et l'Angleterre réclamèrent la suppression de la Compagnie; l'empereur céda malheureusement à leurs exigences.

**La succession d'Autriche.** — Marie-Thérèse succéda à son père Charles VI en 1740. Les Souverains de l'Europe cherchèrent à la dépouiller de ses états.

La Belgique fut conquise par les Français, à la suite de la *bataille de Fontenoy*. Toutefois, le traité d'Aix-la-Chapelle qui termina la guerre, rendit nos provinces à Marie-Thérèse.

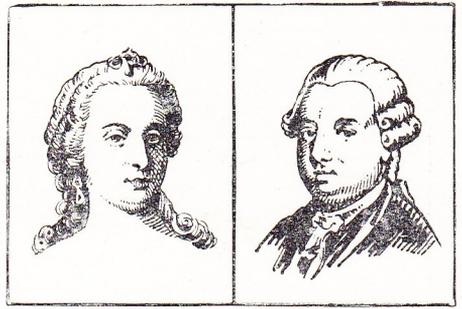
\* **Bataille de Fontenoy.** — A la bataille de Fontenoy, l'infanterie anglaise se trouva soudain à quelques pas des brigades françaises. Un officier anglais, s'avançant, salua les officiers français qui, chapeau bas, se portèrent au devant de lui : *Messieurs, dit-il, faites tirer vos gens.* — *A vous l'honneur,* répondirent les Français. La salve anglaise coucha sur le sol plus de 900 hommes, mais la victoire finale resta aux Français. Cette victoire fut suivie de la conquête de la Belgique, malgré les *places barrières* que les Hollandais ne défendirent d'ailleurs que faiblement.

Par la Paix d'Aix-la-Chapelle (1748), la France rendit la Belgique à l'Autriche, tandis que le roi de Prusse obtenait la Silésie. C'est ce qui fit dire en France qu'on avait *travaillé pour le roi de Prusse*.

**Charles de Lorraine.** — Charles de Lorraine, beau-frère de l'Impératrice, administra sagement nos provinces et se fit aimer du peuple.

Des routes et des voies navigables facilitèrent le commerce; l'industrie et l'agriculture furent encouragées; Bruxelles vit s'ériger de belles constructions et devint le centre d'une Académie impériale et royale; des collèges, établis dans les principales villes, contribuèrent au progrès des sciences, des lettres et des arts.

Ainsi, Marie-Thérèse et Charles de Lorraine rendirent la paix et la prospérité au pays. Ils moururent l'un et l'autre en 1780, emportant les regrets des Belges.



**Marie-Thérèse,**

fillle de Charles VI, impératrice d'Autriche et souveraine des Pays-Bas, de 1740 à 1780. Son règne rendit la paix à notre pays. Elle fut regrettée de tous les Belges.

**Charles de Lorraine,**

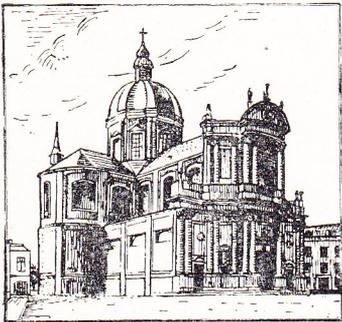
gouverneur général des Pays-Bas autrichiens sous le règne de Marie-Thérèse. Les Belges lui élevèrent une statue de son vivant.

\* **Le mouvement économique.** — La tranquillité dont jouit notre pays pendant la plus grande partie du XVIII<sup>e</sup> siècle ne pouvait que favoriser son essor économique. L'agriculture fit des progrès considérables, le commerce intérieur fut facilité par la création d'importants canaux et de larges chaussées, tandis que, grâce au développement du port d'Ostende, le commerce extérieur lui-même, malgré la suppression de la Compagnie maritime des Indes, prenait une extension vraiment inespérée.

\* **Le Traité de la Barrière.** — Signé le 15 décembre 1715, ce traité stipulait principalement que des garnisons hollandaises seraient entretenues dans diverses places fortes érigées en Belgique : Termonde, Tournai, Namur, Warneton, Furnes, Menin, Ypres et Knocke. Cette ligne de forteresses formerait une *barrière*, un rempart entre la Hollande et la France. Pour l'entretien des garnisons, les Belges payeraient un subside annuel de 1.250.000 florins à la Hollande.

Ce honteux traité humilia la Belgique et mécontenta le peuple. Les soldats hollandais indisposèrent la population et, plus d'une fois, les troupes autrichiennes elles-mêmes furent influencées par les garnisons hollandaises sans occupation précise.

L'empereur Joseph II se décida à rompre le Traité de la Barrière : *Il est déshonorant pour moi, disait-il, d'avoir, dans mes États, des troupes étrangères à qui la garde de mes villes-frontières soit confiée.* (D'après NÈVE).



**Cathédrale St-Aubain à Namur.**

Édifice à coupole centrale, élevé de 1731 à 1767, par l'architecte italien Pizzoni.

**L'Escaut et les Places-Barrières.** — A son avènement (1780), Joseph II fit démolir les forteresses occupées par les Hollandais : il résolut ainsi l'odieux droit de barrière. Il voulut également ouvrir l'Escaut à la libre navigation, mais sa tentative échoua; il se contenta d'une indemnité au profit du trésor impérial.

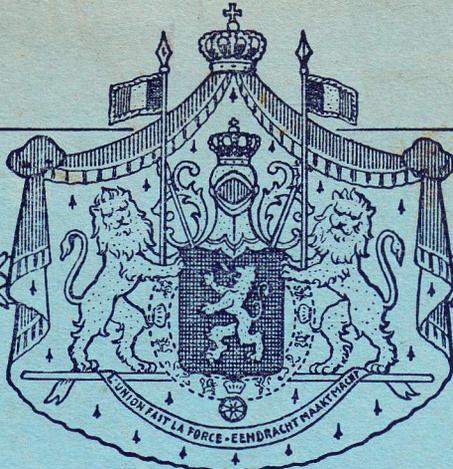
**Réflexion.** — *Charles de Lorraine fut aimé du peuple parce que lui-même aimait le peuple.*

**DEVOIR** — *Que firent chacun des souverains d'Autriche pour nos provinces?*

BRABANT

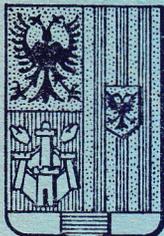


HAINAUT



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ANVERS



NAMUR



# L'HISTOIRE DE BELGIQUE PAR L'IMAGE

POUR LE DEGRÉ SUPÉRIEUR

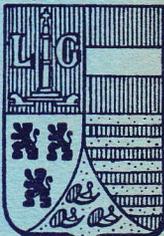
par une réunion de Professeurs

*Illustrations de V. DELMELLE*

FL ORIENTALE



LIÈGE



=

NAMUR

« LA PROCURE »  
14, Boulevard Ernest Mélot

BRUXELLES

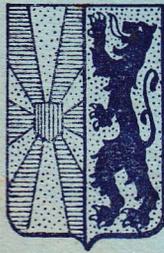
« LA PROCURE »  
161, Rue des Tanneurs

TOURNAI

IMPRIMERIE DES ETABLISSEMENTS CASTERMAN

1935

FL OCCIDENTALE



LUXEMBOURG



CONGO BELGE



LIMBOURG

